



Je subis les insultes de l'ex-femme de mon conjoint

Par **lilitoulouse82**, le **15/05/2008** à **14:21**

Bonjour,
La future ex-femme de mon conjoint (ils sont en instance de divorce) tient à mon propos, et de façon récurrente des propos insultants (pour être concrète, quand elle parle de moi, elle me nomme " la p...te " de mon conjoint).
Cela fait maintenant 1 an 1/2 qu'ils sont séparés, et ses insultes persistent.
Je précise qu'elle ne s'adresse pas à moi directement quand elle m'injurie (nous ne nous rencontrons habituellement pas, ni ne nous croisons).
Par contre, elle utilise ces termes quand elle parle de moi à une tierce personne (mon conjoint, sa famille, les amis qu'ils avaient en commun,... ce qui finit par me revenir aux oreilles).
Ces injures me pèsent, et je souhaiterais y mettre un terme.
Puis-je déposer une plainte ou une main courante ?
Qu'en pensez-vous ?
Auxquel cas, quelles suites seront données ?
Je ne voudrais pas non plus que cette affaire prenne trop d'ampleur, mais d'un autre côté, le simple fait de la convoquer en gendarmerie suffirait, à mon avis, à mettre un terme à ses injures.
Merci pour vos réponses et conseils.

Par **frog**, le **15/05/2008** à **19:02**

Bonjour,
Au vu du manque cruel d'effectifs et de moyens, du nombre d'heures supplémentaires à faire dans les institutions que sont la police et la gendarmerie nationale, je ne pense pas qu'il soit particulièrement réfléchi d'aller déposer plainte pour ce genre de choses.
Ce n'est bien sûr qu'un avis personnel, et il vous est possible d'aller tenter votre chance en allant attendre quatre heures avant que votre plainte ne soit prise -si elle venait à l'être- (et dans l'affirmative, pour la voir ensuite probablement classée).

Par **lilitoulouse82**, le **16/05/2008** à **09:47**

C'est ce que je pense également, mais dans ce cas, quelles démarches me conseillez-vous pour mettre fin à ces agissements ? Existe-t-il d'autres structures vers qui je puisse me tourner ? Encore une fois, je pense qu'un simple rappel à l'ordre de la part d'une institution (une convocation, ou même simplement un courrier) suffirait à y mettre un terme, alors qu'aujourd'hui, elle pense qu'elle est dans son bon droit lorsqu'elle m'insulte.

Par **frog**, le **16/05/2008** à **10:56**

[citation]elle utilise ces termes quand elle parle de moi à une tierce personne (mon conjoint [...])[/citation]
Si votre conjoint ne moufte pas, il n'y a sans doute pas grand chose à faire. Personnellement, s'il venait à une de mes ex-compagnes de tenir des propos déplacés sur mon actuelle, un certain froid s'installerait.

Par **lilitoulouse82**, le **16/05/2008** à **13:06**

Je ne l'ai pas précisé, mais évidemment, mon conjoint me soutient, lui non plus ne supporte plus son comportement. Il lui a déjà demandé, de nombreuses fois, gentiment et ensuite plus fermement, d'arrêter de tenir de tels propos... ce à quoi elle rétorque qu'elle est parfaitement en droit de parler de moi comme elle l'entend... Je ne vois pas ce qu'il peut faire de plus... sachant que nous avons décidé, après concertation, et essentiellement pour préserver les enfants qu'ils ont en commun, de ne pas suivre son travers, de rester polis avec elle, et évidemment, de ne pas en venir aux mains... même si je pense qu'elle serait alors contente de pouvoir se retourner contre nous (que ce soit contre lui ou contre moi d'ailleurs). C'est pour celà que je pense que l'intervention d'une instance extérieure serait nécessaire, même si en effet, la police ou la gendarmerie ne sont peut être pas les bons interlocuteurs...